



Accusés d'avoir saccagé une maison de 1972

Par **isabelle66**, le **03/11/2008 à 17:49**

après avoir habité 22 ans la même maison, elle s'est dégradée puisque le propriétaire n'a fait aucun aménagement, pas d'isolation, simple vitrage, pas de vmc, consommation 5000 litres de fuel par an pour obtenir un petit 18 degré l'hiver, traitement médical pour sinusite chronique, impossible de se débarrasser des moisissures, malgré les absorbeurs d'humidité, tableau électrique non conforme etc..... un radiateur en panne depuis 2 ans, le chauffagiste n'est jamais venu enfin la liste est longue, nous avons quitté ce " taudis" pour un logement sain, aujourd'hui, lors de l'état des lieux le propriétaire nous accuse d'avoir saccagé sa maison et de ne pas avoir chauffé, il veut nous : je cite "envoyer l'huissier", alors mon mari lui a laissé les clés, en lui disant ok faites comme vous voulez mais nous n'avons rien signé.

nous avons la conscience tranquille, nous étions même d'accord pour lui laisser le dépôt de garantie (1500 francs en 1985), que faire devant ce type d'individu; j'ai conservé les factures de fuel et mon ordonnance du médecin. les pièces ont toutes été refaites deux fois même si aujourd'hui bien sûr un rafraîchissement s'impose, cela n'empêchera pas les champignons de continuer à s'installer, merci de m'éclairer